

Accompagnement VAE

SAP13

ACCOMPAGNEMENT VAE

Formateur	Pré-requis
Formatrice spécialisée	Avoir une expérience professionnelle dans le métier visé
Nombre de participants	Public
Accompagnement individuel	Tout public
Coût	Durée
Pris en charge par Uniformation	24 heures à 120 heures

Objectifs

Obtenir la reconnaissance officielle des compétences professionnelles du métier exercé par l'obtention d'un titre professionnel ou diplôme du secteur sanitaire et social.

Etre capable de reconnaître et d'analyser les compétences acquises à travers l'expérience professionnelle et en lien avec le référentiel de certification.

Formalier les compétences et les rédiger dans le dossier professionnel qui sera présenté lors du passage d'examen.

Préparer le candidat à l'examen ou au jury VAE.

Modalités d'accompagnement

L'accompagnement VAE se réalise en présentiel lors d'entretiens individuels. Cet accompagnement est mené par une formatrice spécialisée dans le secteur. Celle-ci apporte son expertise et son analyse du métier nécessaire dans la rédaction du dossier professionnel.

Les méthodes utilisées peuvent être : entretiens personnalisés, rédaction de compte-rendu d'expériences, recherche de témoignages et de preuves, Analyse du référentiel de compétences du titre ou diplôme.

Possibilité de compléter le parcours d'accompagnement par un module de formation de 70h maximum

Accessibilité aux personnes en situation de handicap:

Locaux accessibles tout handicap au rez-de-chaussée et tout handicap sauf moteur au 1er étage.

Merci de contacter Marie-Line LESTANG pour étudier la possibilité d'adapter la formation à votre handicap.

Ecole

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Déroulement de l'accompagnement

Objectif de la première étape: confirmer le choix de la certification et de son engagement dans la démarche d'accompagnement

L'accompagnateur amènera le candidat à une réflexion approfondie et à un questionnement sur le choix de la certification visée, et sur son projet professionnel. L'étude commune du Référentiel de Certification et son appropriation par le candidat permet de valider son choix et sa demande.

Objectif de la seconde étape : analyser les expériences pour faire émerger les compétences professionnelles

A travers les différentes expériences professionnelles du candidat, celui-ci fait émerger les compétences qu'il a mises en œuvre afin de réaliser l'ensemble du travail qui lui a été confié. Cette prise de conscience se fait à travers un inventaire de ses expériences et de ses pratiques professionnelles qu'il partage avec le groupe en tenant compte du référentiel de formation et de certification..

Objectif de la troisième étape : guider la formalisation du dossier présenté au jury VAE

Après une présentation du dossier de synthèse de pratiques professionnelles, le stagiaire rédige avec la précision attendue par le jury les expériences professionnelles retenues lors de l'étape précédente. Cette étape est réalisée et rédigée par le stagiaire

Objectif de la quatrième étape : préparer le candidat à l'entretien avec le Jury

Cette étape consiste à expliquer le déroulement de l'épreuve, en indiquant les attentes du Jury

Objectif de la cinquième étape : élaborer l'accompagnement post-jury (en cas de non validation totale)

Cette étape consiste à clarifier et expliquer la situation pour une meilleure compréhension des recommandations du jury et d'envisager une poursuite du parcours (redéfinition de son projet) en fonction des informations disponibles et des possibilités existantes (expérience ou formation complémentaire)

Objectif de la formation complémentaire :

Cette formation vient étayer les connaissances du candidat en fonction de son expérience et de ses besoins.

Modalités d'évaluation

L'évaluation se fait selon les modalités du référentiel de certification du certificateur.

Le centre de formation Ecole Jeanne Blum est centre d'examen pour le titre ADVF et organise le passage des examens pour les candidats VAE au titre ADVF par exemple.